

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTES



Ce document ainsi que la pièce justificative sont à envoyer à :
MPHH –BP 7353 – 34086 Montpellier cedex 4.

Identification de la personne concernée

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

N°DE DOSSIER (facultatif) :

ADRESSE :

.....

Demande de duplicata de :

Carte de priorité Carte d'invalidité Carte de stationnement européenne

Motif de la demande¹ :

Perte Vol Destruction

Pièce à joindre :

- Un justificatif de domicile en cas de changement d'adresse (copie de facture d'électricité, de quittance de loyer par exemple)

Fait à le

Nom et prénom de la personne concernée ou du représentant légal²

.....

Signature

¹ Nous attirons votre attention sur le fait que la loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du Code Pénal et article L114-13 du Code de la Sécurité Sociale).

² L'article 372-2 du Code Civil précise que chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant. En cas de désaccord, le Juge des affaires familiales doit être saisi.

INFORMATION CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI) DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTES

A partir du 1er juillet 2017, la Carte Mobilité Inclusion (CMI) remplace les anciennes cartes Invalidité, Priorité et Stationnement.

L'**Imprimerie Nationale** est chargée de la fabrication et de l'expédition à votre domicile des nouveaux titres CMI.

La Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault (MPHH) **ne peut plus délivrer de duplicata.**




Vous avez **une carte de priorité, d'invalidité ou de stationnement**

Vous demandez **un duplicata**

Le duplicata vous sera délivré sous forme de **CMI**.

Pour cela, remplissez le formulaire de demande de duplicata de carte (au recto) et adressez-le à la MPHH.

 Vous recevrez un courrier vous invitant à envoyer votre photo d'identité à l'**Imprimerie Nationale**.

Important

- Avec la CMI vous gardez les mêmes droits associés à vos anciennes cartes : priorité, invalidité, stationnement.
- Votre photo d'identité devra être envoyée à l'Imprimerie Nationale.